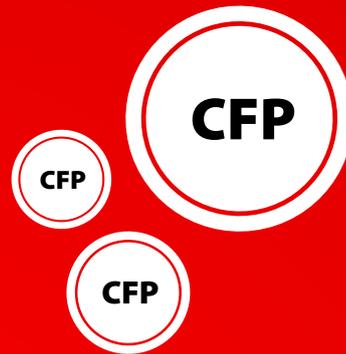
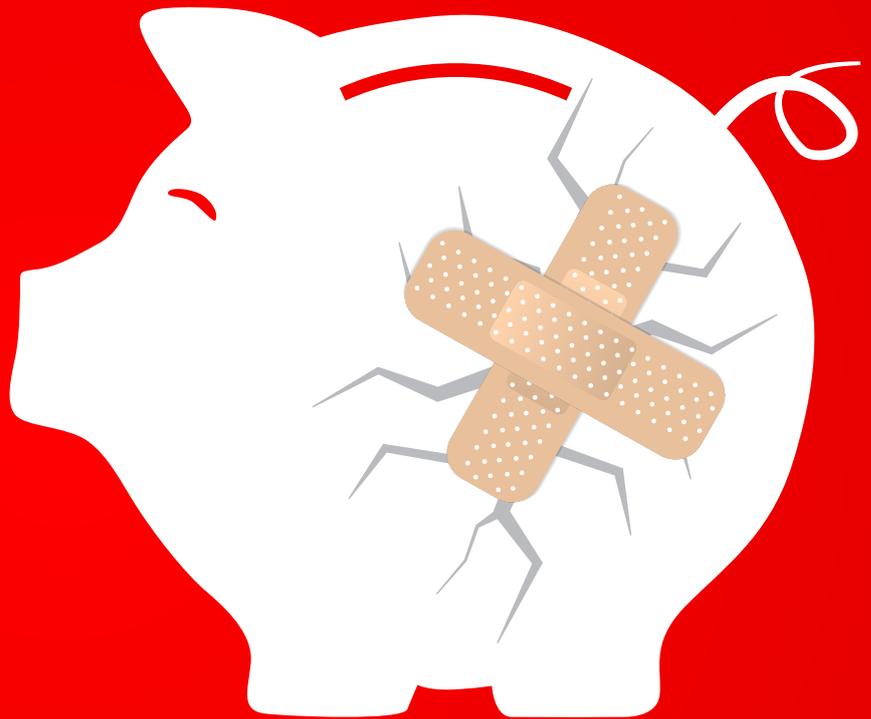




La santé ou l'argent ? Le dilemme...



Alors que le nombre de cas de Covid-19 semble maîtrisé en Nouvelle-Calédonie, certains s'interrogent sur la nécessité de maintenir le confinement... et de sacrifier l'économie sur l'autel de la santé.



CENTRE DE L'AUDITION
CORRECTION AUDITIVE

Maud ESTRADÉ
ALBOPROTHÉSISTE DIPLOMÉE D'ÉTAT

19, rue Jules-Ferry,
face à la gare maritime
centredelaudition@gmail.com

Tél/Fax : 27 30 50

Lundi ou vendredi 8h-12h et 13h30-17h30 / Samedi 8h30-12h

AGRÉÉ CAFAT, MUTUELLES, AIDES MÉDICALES



RESTEZ À L'ÉCOUTE !

AIDES AUDITIVES DERNIÈRE TECHNOLOGIE



UN LARGE CHOIX
POUR TOUS LES BUDGETS

Essais & prêts
GRATUITS*

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1er de l'arrêté n° 2020-4608 du 23 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 en Nouvelle-Calédonie

Je, soussigné(e).....
Mme/M. :.....
Né(e) le :.....
Demeurant :.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case)¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés² ;
- Déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur : <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/>) ;
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée ;
- Déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants⁴ ;
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les personnes de la même famille regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative ;
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

Fait à _____ le, / /2020 à _____ h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales, au retrait d'espèces, au paiement de factures (électricité, eau, téléphonie...) et d'impôts.

⁴ Y compris pour venir récupérer du matériel pédagogique à destination de mon ou mes enfants scolarisés dans l'établissement dans lequel il est inscrit et sur présentation de l'attestation du chef d'établissement concerné



Beryl Ziegler,
Rédactrice en chef

SOCIÉTÉ ÉDITRICE SAS ACTU.NC

SIÈGE SOCIAL :

27 bis avenue du Maréchal Foch
BP 18695 - 98857 Nouméa Cedex
tél : 29 18 08

ISSN 2275-0398

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Yann Milin,
tél 77 19 72 - ymilin@actu.nc

RÉDACTION EN CHEF :

Beryl Ziegler,
tél : 29 18 08 - redaction@actu.nc
Yann Milin,
rédacteur en chef par intérim

RÉDACTION :

Jennifer SEFCSIK
Hugo Coëff

DESSINATEUR :

Ajna

MAQUETTISTE :

Matthieu Ducamp
maquette@actu.nc

RÉGIE PUBLICITAIRE :

REZO, Cindy Brun
tél : 93 12 02 - direction@actu.nc

ANNONCES LÉGALES

ET ABONNEMENTS :
tél : 28 63 01 - contact@actu.nc

DIFFUSION : Totem

IMPRESSION : Artypo

N° DE CPPAP : 0421 C 93028

N° ISSN : 2608-7618

Comment sortir du confinement ?

Telle est la question qui se pose à tous les dirigeants de cette planète confrontés au coronavirus... Car on le sait, prolonger le confinement permet d'éviter l'engorgement des services d'urgence, mais ne fait pas disparaître l'épidémie. Et le confinement tue l'économie. Le premier ministre Edouard Philippe a ainsi évoqué la semaine dernière la voie d'un « déconfinement » progressif de la France par tranche d'âges et par région. Une piste explorée également dans un rapport américain « A Road map to reopening » publié le 29 mars où de grands pontes américains de la santé préconisent d'enclencher cette phase après 14 jours de baisse continue des cas. Il s'agirait alors de libérer les personnes touchées par le virus désormais immunisées, tout en maintenant confinées les personnes les plus vulnérables (les plus âgées et celles frappées de comorbidité). A la sortie du confinement, ce rapport conseille de maintenir le télétravail, le port généralisé du masque au sein de la population, la limitation des rassemblements, une désinfection scrupuleuses des espaces communs, et surtout une généralisation des tests... en attendant qu'un vaccin soit disponible.

Quid en Nouvelle-Calédonie ? Encore plus qu'ailleurs, un problème va se poser sur le Caillou dans la mesure où, pour bloquer la propagation du Covid-19, il faudrait que plus de 60 % de la population ait été infectée et présente ainsi des anticorps. Avec sa vingtaine de cas déclarés à l'heure où ce numéro est mis sous presse, le Caillou est loin, très loin du compte. D'où le risque d'un « redémarrage de feu » dès lors que le confinement strict sera levé. Et pire encore, quand les frontières seront rouvertes. L'un des inconvénients à être un trop bon élève en matière de gestion de la crise sanitaire ? L'avenir nous le dira.



Le chiffre

18

C'est le nombre officiel de cas détectés de coronavirus en Nouvelle-Calédonie selon le communiqué du gouvernement en date du 6 avril 2020.

Faits divers

Cabinets dentaires fermés



© CDO CD NC

En raison de la pandémie de coronavirus, le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Calédonie a décidé la fermeture au public de tous les cabinets dentaires. En cas d'urgence, ne pas appeler le 15, ne pas se rendre au Médipôle : contactez par téléphone ou par mail votre praticien habituel, ou bien envoyez vos coordonnées à regulateur-cdo@gmail.com en précisant vos symptômes : un dentiste régulateur vous rappellera. Les urgences dentaires sont gérées du lundi au vendredi, entre 8h et midi.

COV au COG

Suite à la contamination par le coronavirus d'un membre du gouvernement travaillant au Centre Opérationnel du Gouvernement (COG), le président du gouvernement, Thierry Santa, a été mis en quatorzaine au Méridien depuis le 4 avril, en tant que « personne-contact ». La présidente de la province Sud, Sonia Backes, a également été en contact avec la personne porteuse du cov19 d'après son profil sur Facebook. Mais son test est revenu négatif à J10. Les membres du COG fonctionnent désormais par visioconférence.

Attention aux fraudes bancaires

La FBF (Fédération Bancaire Française) et l'OPT appellent les usagers bancaires calédoniens à faire preuve de vigilance, les fraudeurs étant connus pour profiter des périodes de trouble pour agir. Ainsi, ils rappellent qu'aucun établissement financier ne peut demander un identifiant de banque en ligne, un mot de passe ou un numéro de carte bancaire, que ce soit par téléphone ou par mail. Concernant les réseaux sociaux ou mails associés, toute promesse d'argent est à supprimer, probablement synonyme d'escroquerie. Gare enfin aux demandes, souvent annoncées comme « urgentes », de changement de coordonnées bancaires d'un fournisseur ou

d'un tiers a priori de confiance : vérifiez avant d'agir. Il peut s'agir d'une « fraude au faux président » ou d'une « fraude au changement de RIB ». En cas de doute ou de fraude avérée, contactez sans tarder votre banque, puis la police. Plus d'informations sur le site www.fbf.fr ou au 25 57 26 (FBF locale).



Non respect du confinement = sanctions

Le Haut-Commissariat de Nouvelle-Calédonie informe, via son site,

des sanctions encourues en cas de non respect du confinement en cette période de crise sanitaire : « La violation de l'obligation de confinement est punie d'une amende de 89.499F CFP. Si cette violation est constatée à nouveau dans un délai de 15 jours, l'amende est portée à 178.998F CFP. A la 4^e verbalisation dans un délai de 30 jours, l'amende est portée à 447.494F CFP. En fonction des instructions de l'autorité judiciaire, les personnes ou groupes de personnes qui, délibérément, refusent d'appliquer la mesure de confinement, pourront être poursuivis pour mise en danger d'autrui. Il s'agit d'un délit puni d'un an d'emprisonnement. »



3 mois de délai pour les visites techniques

Tous les véhicules de transports de personnes et de marchandises devant effectuer un contrôle technique entre le 23 mars et le 25 mai 2020 inclus bénéficient d'un délai supplémentaire de 3 mois en raison du confinement, obligeant la fermeture de la DITTT, guichets et centres de contrôles techniques confondus. L'extension de garantie se calcule à partir de la date d'échéance de la visite technique prévue, et ne dispense en aucun cas les propriétaires de faire le nécessaire pour garantir le bon état de fonctionnement de leurs véhicules en toutes circonstances. Dès lors que la situation sanitaire le permettra, les transporteurs devront prendre contact avec la DITTT par mail (contrôle-technique.dittt@gouv.nc) afin de fixer une date pour leur contrôle technique.



© DITTT NC

Vers un redressement de l'économie locale ?

L'activité des entreprises calédoniennes est au plus mal, depuis plusieurs semaines, en raison de la crise sanitaire dû au Covid-19. Si certaines mettent en place des solutions, la plupart sont lourdement impactées par le confinement. En réponse, le gouvernement a annoncé, vendredi après-midi, la mise en place d'un plan de sauvegarde des entreprises calédoniennes.



Pour s'en sortir, certains commerces se mettent à livrer leur produits.

« Nous allons vers une situation catastrophique pour toutes les entreprises calédoniennes », a déploré Jean-Louis Laval, président de l'Union des entreprises de proximité (U2PNC). Depuis le lundi 23 mars, l'économie locale tourne au ralenti en raison du confinement. Si cette décision est tout à fait justifiée, elle n'en reste pas moins plus que contraignante pour les entreprises calédoniennes. Pour réussir à rebondir, elles ont donc dû trouver des solutions pour s'adapter à cette nouvelle situation. « Les entreprises sont obligées de sélectionner les chantiers, de changer leur

i Covid-19

PAS DE BISES
NI DE POIGNÉES
DE MAINS

SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS*

* SAUF MOTIF JUSTIFIÉ PAR ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

province-sud.nc/covid19

AGIR POUR
L'AVENIR

chaîne de production ou encore de mettre en place des formations à distance. Chacune s'adapte en fonction de son activité », a expliqué Valérie Zaoui, trésorière et responsable de la cellule de crise du Medef et présidente de l'association « Femmes chefs d'entreprise ». Une adaptation qu'elle connaît bien puisqu'elle est, elle-même, co-gérante d'une société de nettoyage (Hestia) en pleine réorganisation. « Nous avons été obligés de repenser tous les modes d'organisation de l'entreprise ».

Un « effort considérable » du gouvernement



Valérie Zaoui, trésorière et responsable de la cellule de crise du Medef-NC

D'autres ont su mettre en avant un savoir-faire. C'est notamment le cas des sites de livraison à domicile. Après avoir été lancé en 2016, puis repris l'année dernière, le site « Easycourses » a vu son chiffre d'affaires multiplié par dix. Un vrai bond en avant donc puisqu'au moment de sa reprise, le site ne livrait que quatre à cinq commandes par jour. « Le confinement aura apporté de la visibilité au e-commerce. En sortie de confinement, les us et coutumes prendront beaucoup plus en considération le e-commerce », a assuré Sébastien Prévost, co-gérant de l'enseigne. Si la grande distribution s'en sort bien, les domaines très opérationnels et de terrain sont, eux, bien plus touchés par cette crise. « Certaines entreprises perdent jusqu'à 100% de leur chiffre d'affaires. Il est difficile d'estimer le nombre d'entreprise qui pourront se relever après cette période », a souligné la trésorière du Medef.

Le confinement pourrait donc être fatal

au plus grand nombre. Pour y remédier, le gouvernement a présenté, vendredi, des mesures économiques liées au plan de sauvegarde des entreprises (cf. article ci-contre). Au-delà des entreprises visées par les arrêtés des 19 et 23 mars, « seront également concernées les sociétés qui auront vu leur chiffre d'affaires en mars baisser de 25% par rapport à 2019 ou auront une baisse de 50% en avril et en mai », a précisé Christopher Gyges, porte-parole du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. La première mesure consiste en un renforcement du dispositif de chômage partiel avec la création d'une allocation spécifique Covid-19. « C'est un effort considérable et exceptionnel sur lequel nous aurons besoin du soutien de l'Etat pour sa mise en œuvre », a déclaré Christopher Gyges. Pour le président de l'U2PNC, Jean-Louis Laval, « ce sont d'excellentes mesures, encore faut-il qu'elles soient mises en place rapidement, surtout pour les artisans ».

De son côté, le Medef-NC s'est dit « perplexe » sur leur efficacité. En effet, le fait qu'elles soient conditionnées à une perte du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente crée une rupture d'égalité entre les entreprises, selon l'organisation patronale. « C'est une inégalité dans le traitement des salariés et des sociétés et beaucoup d'autres mesures sont conditionnées de façon identiques », a regretté la présidente de l'association « Femmes chefs d'entreprise ».

2020 : une année noire pour l'économie

Par la voix du haut-commissaire de Nouvelle-Calédonie, Laurent Prevost, l'exécutif a annoncé la mise en place d'un fond de garanties à hauteur de 1 milliard d'euros.



Jean-Louis Laval, président de l'U2PNC.

Appel à la solidarité

« Toutes les entreprises ne sont pas touchées par la crise, certaines ont leur activité qui continue, ce qui permet d'avoir des rentrées fiscales et de charges qui permettent d'assurer le système de santé », a précisé le porte-parole de l'exécutif en invitant le tissu économique à faire preuve de civisme. « Entreprises pas touchées, continuez à payer vos charges et impôts, pour que ce dispositif concerne uniquement les entreprises qui ont un ralentissement effectif de leur activité. C'est ce qui permettra d'assurer une solidarité de l'ensemble du système calédonien. C'est quelque chose d'essentiel et c'est une demande forte de la part du gouvernement. Les effets d'aubaine n'ont pas leur place dans cette crise sanitaire », a-t-il indiqué. Une position relayée par le Syndicat des Importateurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC) : « La solidarité doit aussi jouer entre les entreprises afin que la chaîne économique se maintienne ! C'est pourquoi, il est important que les entreprises règlent leurs factures aux fournisseurs locaux dans les délais prévus afin qu'eux aussi puissent payer leurs charges, leurs salariés, mais aussi leurs fournisseurs internationaux », indique un communiqué. **B.Z**

Ce plan de sauvegarde prévoit d'autres mesures comme le report des cotisations sociales et fiscales, des factures d'eau et d'électricité. Des mesures également contestées par le Medef. « Nous devons tout de même les rattraper et cela va venir s'ajouter à nos difficultés qui seront déjà existantes », a ajouté la responsable de la cellule de crise du réseau professionnel. Le gouvernement a également demandé aux entreprises qui ne sont pas touchées par la crise de « continuer à payer » leurs charges afin d'assurer le système de santé. « Il faudra bien distinguer celles qui peuvent payer de celles qui arrivent péniblement à sortir la tête de l'eau », a insisté Jean-Louis Laval.

Pour l'exécutif, ces mesures sont donc une bouée de sauvetage lancée aux entreprises en vue de redresser l'économie locale. « Aujourd'hui, nous sommes tous sur des sables mouvants. 2020 sera une année noire pour l'économie, c'est une évidence », a souligné Valérie Zaoui. Dans tout type d'activité, il y aura un avant et un après Covid-19.

Hugo Coëff

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles

Le point sur les principales mesures de soutien à l'économie annoncées par le gouvernement.

Un renforcement du dispositif de chômage partiel, avec la création d'une allocation spécifique COVID 19 qui indemniserà à hauteur de 100 % de leur salaire net les personnes au SMG et à hauteur de 84 % de leur dernier salaire net (70 % du brut) les personnes qui ont des salaires supérieurs, dans la limite de 4,5 fois le SMG. Bénéficieront en priorité de ces mesures les entreprises dont la fermeture des établissements a été arrêtée par les autorités locales, et les entreprises qui justifient d'une baisse de leur chiffre d'affaires de la période de mars-avril 2020 correspondant à 50% du chiffre d'affaires réalisé sur la même période en 2019. Ce dispositif doit encore être adopté par le Congrès pour devenir applicable. Dans

l'attente de ces nouveaux textes, les entreprises le souhaitant sont invitées à déposer leur demande de bénéfice de l'allocation de chômage partiel sur le télé-service du gouvernement accessible depuis le site <https://demarches.gouv.nc/chomage-partiel>.

Un report des cotisations sociales et fiscales pour ces mêmes entreprises citées ci-dessus. Les travailleurs indépendants peuvent également solliciter des délais de paiement, y compris par anticipation, en utilisant l'adresse mail delais.covid19@cafat.nc. Il n'y aura ni majoration de retard ni pénalité.

Un report des factures d'électricité et d'eau (mars, avril, mai) pour les entre-

prises bénéficiaires des aides provinciales. Pour celles non-éligibles à ce dispositif, il y aura un traitement au cas par cas. L'OPT n'appliquera pas de pénalité de retard sur les factures non réglées pour les entreprises impactées par le Covid-19.

Des modulations de loyers pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 120 millions de francs et employant moins de 10 salariés. Elles pourront décaler leurs échéances d'avril et mai. Elles doivent pour cela se rapprocher des agents immobiliers qui sont listés sur covid19.nc.

Plus d'infos sur <https://covid19.nc/plan-sauvegarde-economie-nc-covid19/>

Oui, les patentés seront aidés

Trop d'informations fausses circulent sur les réseaux, notamment que les patentés n'auront droit à aucune aide. C'est faux. Pour rappel, si toutes les entreprises sont patentées (puisque elles paient une patente), tous les patentés sont des entreprises, qu'ils soient en entreprise individuelle, en entreprise unipersonnelle ou travailleurs indépendants... Et un artisan (« patenté » ou en société), c'est aussi une entreprise. Donc les aides, c'est aussi et surtout pour eux.

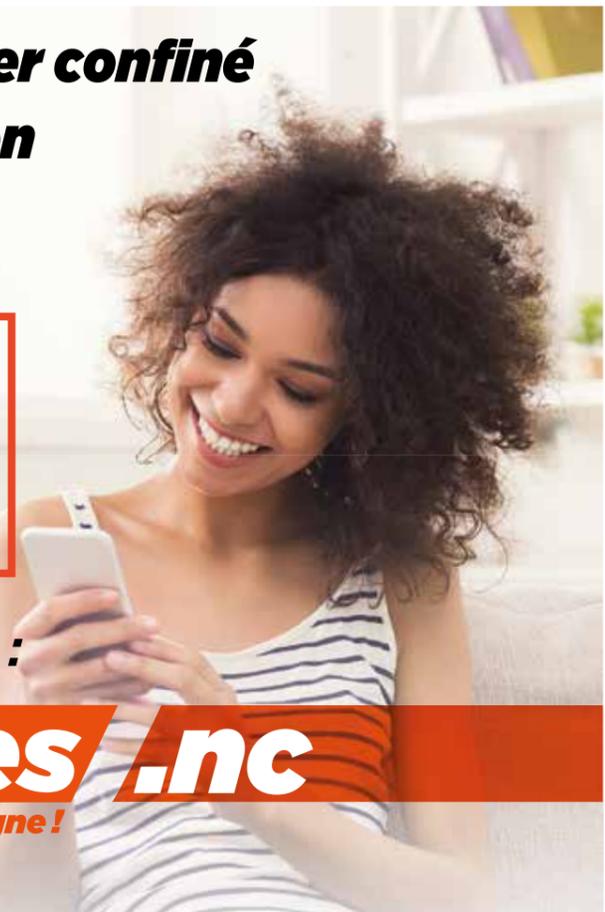
Vous voulez vraiment rester confiné et participer à la diminution du risque sanitaire ?

Livraisons à domicile

- produits secs
- produits frais
- produits froids

Faites vos courses en ligne avec :

E@sy Courses .nc
 Votre épicerie en ligne!



La communication de crise : quelle galère !

L'un des slogans de BFMTV est que pour faire face à la crise, il faut être informé. Certes, il vaut mieux savoir qu'ignorer. Mais savoir quoi ? Doit-on tout savoir ? Et finalement, comment le faire savoir ? Gérer la communication de crise, c'est l'éternel dilemme auquel font face les dirigeants.

Même si une majorité de Calédoniens ne veut pas vraiment en prendre conscience, nous traversons une crise majeure, sans doute la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qui voit la moitié de l'humanité être confinée chez elle. Et c'est une crise dans laquelle des gens innocents meurent, puisqu'aujourd'hui la France compte 10 000 morts. Donc, comme en temps de guerre, il faut proclamer les victoires et minimiser les défaites à ceci près qu'aujourd'hui, transparence et réseaux sociaux obligent, tout va plus vite et certains points sont plus difficiles à atténuer ou à dissimuler. La communication de crise, surtout si elle s'installe dans la durée, devient une vraie gaure.



Ne pas laisser le doute s'immiscer

Les gouvernants sont donc en première ligne, à Washington, Londres, Paris comme à Nouméa. Dans un premier temps, ils ont l'oreille et l'intérêt de l'opinion avant que celle-ci, notamment au travers du Net, entre à son tour dans la communication de crise par ses commentaires, ses avis, ses réflexions puis ses attaques et ses critiques. Le but pour ceux qui sont à la manœuvre

est de ne pas perdre la bataille de la communication. Aujourd'hui on exige de la transparence et par-là il faut entendre que l'opinion réclame qu'on lui dise tout sans chercher à lui mentir, ce que bien sûr ceux qui communiquent ne font pas, regardez la polémique en France sur l'approvisionnement en masque et en test. En Nouvelle-Calédonie, l'affaire des tests inversés, qui a d'ailleurs eu une résonance en métropole, est à ce titre significatif, mais peut avoir des conséquences pour ceux qui sont en responsabilité dans cette crise. Personne n'est dupe sur le fait

que c'est bien une erreur humaine à l'origine de l'affaire. Il s'agit probablement d'une inversion d'étiquette ou de résultat qui a fait qu'un positif était négatif et vice-versa, et non pas la fiabilité des tests que personne, notamment en France, n'a jamais remise en cause. Mais la conséquence d'avoir avancé des explications qui n'ont convaincu personne est que le doute est désormais le moteur : on doute des dirigeants, des médecins, du Médipôle et donc du confinement, de sa nécessité, et finalement de la crise et du danger.

Du doute à la critique

Le temps de l'union, éphémère et temporaire au début de la crise, et des premières interventions médiatiques, laisse place désormais à la critique. Celle de l'opinion bien sûr puisque les réseaux lui en donnent les moyens, des politiques aussi à l'image de Calédonie Ensemble toujours en quête de remontada, mais finalement de tout le monde. Ainsi les patrons réunis en interprofessionnelle qui jugent que les mesures de chômage partiel ne vont pas dans le bon sens et qui réclament qu'elles soient revues. Il y a là un vrai danger pour les responsables du gouvernement comme de l'État à perdre le contact avec la population, rendant difficile l'acceptation des mesures, des règles et des contraintes pourtant nécessaires en cette période.



l'affaire des tests inversés au CHT a instillé le doute. On doute désormais de tout : des dirigeants, des médecins, du Médipôle, du confinement, de sa nécessité, et finalement de la crise et du danger.

Coronavirus : la parole aux coutumiers

Dès le début de cette crise et de manière affirmée et assumée, les autorités coutumières ont pris la main. Elles décident, ordonnent, organisent, autorisent ou interdisent et tout le monde suit y compris les citoyens et les autorités de droit commun. C'est particulièrement frappant en province des Îles. Ne serait-ce pas une préfiguration de Kanaky ?

Il y a de cela trois semaines, il y avait encore des partis politiques kanak et indépendantistes. Le coronavirus les a fait disparaître, dissous dans le virus. En trois semaines on a eu droit à un communiqué de l'UC et un autre du président de la province nord. Et pis c'est tout ! Le reste, tout le reste, de la communication à l'action, est assuré par la puissance coutumière. Tout le monde a l'air de trouver cela normal, sans s'apercevoir qu'après la crise et la pandémie,

cidé de leur abandonner la gestion des rapatriements. Ce qui explique que le 30 mars, lors d'une conférence de presse donnée par le gouvernement « pour évoquer le rapatriement des Calédoniens bloqués à l'étranger et en Métropole », aux côtés de Gilbert Tyuienon, Didier Poidyalwane et Roch Wamytan, étaient présents le président du sénat coutumier, Hippolyte Sinewami Htamumu et un représentant de la grande chefferie de Païta. Sans que cela ne suscite la

gence au bon vouloir d'un coutumier de Païta ? Et certains approuvent, comme Philippe Gomès et Calédonie Ensemble qui recommandent une mise en quarantaine stricte des rentrants, seule formule adaptée disent-ils « aux attentes des autorités coutumières » !

Police et justice coutumières aux îles

Jacques Lalié, président de la province des îles, est confiné depuis la découverte de la faille dans les tests du CHT. En réalité, il l'est depuis trois semaines puisque dans cette affaire, c'est l'autorité coutumière qui a totalement pris les choses en main aux îles, en particulier à Lifou. Elle organise le confinement, liste les interdictions, et assume les sanctions coutumières fixées à 100 000 francs et une tête de bétail, en plus des sanctions coutumières tribales, pour tous ceux qui inciteraient aux rassemblements. Du coup, quid des sanctions prévues par l'État et l'amende de 89 000 francs ? Et ceux qui n'obtempéreraient pas (rassurons-nous, ils ne seront pas nombreux), devant quelle juridiction seraient-ils traduits ? A Lifou, le virus et l'épidémie permettent donc d'instaurer en toute transparence la police et la justice coutumières dont le sénat coutumier réclame le retour depuis des lustres. Et lorsque tout sera fini, la section décentralisée du tribunal de première instance de Lifou aura-t-elle encore son utilité ou la justice coutumière aura-t-elle droit de cité ?



Le 30 mars, lors d'une conférence de presse donnée par le gouvernement sur le rapatriement des Calédoniens à l'étranger, le président du sénat coutumier et un représentant de la grande chefferie de Païta étaient présents aux côtés de Gilbert Tyuienon, Didier Poidyalwane et Roch Wamytan.

les autorités coutumières ne rendront pas leur tablier...

Les rapatriements

L'aéroport de la Tontouta attaqué et caillassé, de même que les bus transportant des Calédoniens qui ont pu être rapatriés. Cela n'a pas suscité l'once d'un reproche ni même d'une remarque de la part de la classe politique indépendantiste (hormis l'UC qui a réagi tardivement), seul le Haut-commissaire a eu « le cran » d'admonester les auteurs, assurant que cela n'était pas bien. Ce silence s'explique par le fait que ces actions, ainsi que le bochage de quelques routes, n'ont pu être menés sans l'assentiment, voire les encouragements des coutumiers de l'endroit. Alors plutôt que d'avoir à gérer des tensions avec les coutumiers, il a été dé-

moindre réaction. Pourtant, au nom de quoi les Calédoniens bloqués depuis des semaines en France ou à l'étranger dans des conditions parfois difficiles, devraient-ils devoir leur rapatriement d'ur-

DONNEZ VOTRE SANG



Centre de Don du Sang
Nouvelle-Calédonie



Centre Hospitalier Territorial
GASTON BOURRET
Nouméa - Calédonie

Centre de Don du Sang - 1 bis, rue d'Austerlitz - Pacifique Arcade - Nouméa
Tél. : 055 100 (appel gratuit) - contact@dondusang.nc
www.dondusang.nc f Centre de Don du Sang NC

La Province sud modifie son organisation et prépare la sortie de crise

Le secrétaire général de la Province Sud, Nicolas Pannier, croule sous les dossiers empilés sur son bureau. Il maintient l'activité de l'institution mais pense déjà au lendemain de notre économie qu'il faudra bien relancer. Il gère les priorités de soutien aux entreprises et compte sur l'Etat pour venir en aide à la Nouvelle-Calédonie.



préparent du contenu pédagogique et suivent avec les familles le suivi, nous avons environ 900 agents qui restent en activité, 450 qui sont sur des missions en télétravail et autant qui restent sur le terrain selon des modes de roulement.

La télétravail est une forme d'astreinte assez novatrice. Vos agents sont-ils équipés pour l'assurer ?

C'est pour nous une expérience très intéressante. C'est l'une des opportunités de la crise sanitaire. Mais nous avons réussi à nous adapter.

Tous les agents ne disposent pas forcément de moyens numériques pour travailler. Avez-vous fourni du matériel informatique pour qu'ils puissent continuer à travailler ?

Soit ils sont équipés à leur domicile de matériel informatique et ils prennent le contact depuis leur ordinateur personnel. Soit, ils ne disposent pas de matériel et on a prêté du matériel informatique. Nous avons trouvé des solutions pour favoriser le télétravail.

Cela concerne également l'enseignement ?

Une partie du travail pédagogique est fait en ligne. Mais pour les familles qui ne disposent pas de support numérique, les enseignants ont préparé des supports papier que les parents peuvent venir chercher directement à l'école pour assurer la continuité de l'enseignement.

Avez-vous constaté une perte de rendement ou d'efficacité de la Province sud ?

Nous avons effectivement des agents qui sont mobilisés pour garder leurs enfants. Mais nous avons aussi une baisse de notre activité en raison de l'annulation de nombreuses manifestations. Toute une partie de l'activité ne se tient pas normalement. Nous avons néanmoins réussi à ajuster notre capacité à avoir du personnel mobilisé et la réalité du travail que nous devons produire pour répondre aux sollicitations. En revanche, des secteurs comme celui de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi sont très mobilisés. Nous avons reçu environ 1 700 dossiers déposés par des patentés, des TPE ou des PME. Nous avons renforcé nos équipes pour pouvoir y faire face.

Ces entreprises vont elles recevoir des réponses assez rapidement ?

L'objectif est d'avoir des délais d'instruction assez réduits. Dès le 3 avril, les premières décisions d'aides vont être signées par la présidente de la Province

sud. Ce sera ensuite aux banques de prendre le relais dans le versement effectif de la somme par le payeur de la Province.

Si je suis une petite entreprise, puis-je reporter le paiement de mes factures ?

L'objectif de ces aides est que ces petites entreprises puissent retrouver très rapidement sur leur compte les factures qu'elles doivent honorer. Cela peut concerner l'OPT, l'électricité, le loyer... On travaille pour que ces sommes arrivent sur leur compte. On travaille aussi avec les banques pour qu'elles prennent en compte ces conditions individuelles.

Quel est le montant dédié à ces aides ?

Nous mesurons chaque jour l'impact de cette crise sur les petites entreprises. La présidente de la Province a déjà dégagé 500 millions sur notre budget. On s'aperçoit que nous serons très au-delà de cette somme. L'objectif est de répondre à l'urgence économique et sociale. Chaque entreprise comptant au moins un salarié recevra un versement de 300 000 francs.

Après cette crise sanitaire, il faudra songer à des mesures de relance économique. Avez-vous déjà établi un plan ?

La province a toujours voulu être un acteur vigoureux de la commande publique. Nous allons être

obligé d'accroître notre capacité à être un acteur de commande publique qui fera marcher l'économie. On aura aussi un travail à mener avec le gouvernement, avec l'Etat et les collectivités publiques pour mettre en place un plan Marshall. Il sera indispensable d'alimenter le tissu économique pour le remettre sur pied.

La Nouvelle-Calédonie est déjà dans une situation financière très délicate. Comment trouver les fonds de relance ?

Effectivement, nous avons les problématiques de récession, les enjeux liés aux référendum d'autodétermination. Il va falloir impérativement changer de braquet. Les élus et les collectivités ont sollicité l'Etat pour nous accompagner. Il sera là pour nous aider à mettre en œuvre les mesures de soutien pour sortir de la crise et relancer la machine.

Sous forme d'emprunt ?

Ce sera bien entendu sous la forme de l'emprunt puisque l'Etat s'est engagé à garantir les entreprises à hauteur de 90% pour des emprunts allant jusqu'à 25 % de leur chiffre d'affaire. Il va aussi activer une commande publique beaucoup plus vigoureuse.

Propos recueillis par F.H

« Il va falloir impérativement changer de braquet » insiste Nicolas Pannier.

Dans le contexte de confinement, la Province sud tourne-t-elle au ralenti ?

Non. Elle a simplement modifié son organisation. Sur les 2 500 personnels qui travaillent pour la Province, nous avons 1 100 enseignants qui sont mobilisés pour accueillir dans les écoles les enfants des personnels prioritaires comme ceux mobilisés pour gérer la crise sanitaire. Tout le reste du corps enseignant continue à alimenter les parents et leurs enfants pour assurer une continuité pédagogique. Sur les 1 400 autres personnels de la Province, nous en avons 450 qui sont en télétravail. D'autres sont en permission exceptionnelle pour assurer la garde de leurs enfants. Enfin, certains assurent leur mission à la Province, parfois par roulement, pour assurer les missions essentielles comme pour les centres médicaux sociaux, les soigneurs du parc forestier ou encore des comptables pour continuer à faire tourner la machine administrative.

Combien d'agents de la Province sud restent en activité actuellement ?

Outre le corps enseignant qui est en mode décalé car ils ne sont pas présents dans les écoles mais qui

i Covid-19

TOUSSEZ ET ÉTERNUEZ DANS VOTRE COUDE

SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS*

* SAUF MOTIF JUSTIFIÉ PAR ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

province-sud.nc/covid19

AGIR POUR L'AVENIR | PROVINCE SUD

Quelles seront les conséquences de la pandémie de Covid-19 à travers le monde ? Elle laissera forcément des traces, mais de quel ordre et de quelle ampleur seront-elles ? Les réseaux sociaux fourmillent de théories plus ou moins farfelues, d'une sorte de big-bang économique et social au statu quo généralisé. Plutôt que de s'en tenir à ces versions aléatoires, la rédaction d'Actu.nc a fait appel aux enseignants et chercheurs de l'Université de Nouvelle-Calédonie. Ils nous livrent leurs analyses scientifiques dans des domaines aussi variés que l'économie, la gestion, les relations internationales, l'histoire, la philosophie, l'anthropologie. Pour ce premier volet, le Pr Bernard Grand, Directeur du Master Management de l'UNC, intervient dans le domaine de la gestion.

Professeur de droit public, Jean-Yves Faberon évoque sa vision plutôt optimiste de l'après-crise.

« Faisons confiance au volontarisme intrinsèque à l'être humain »

Quel regard portez-vous sur cette période de crise sanitaire, économique et sociale ?

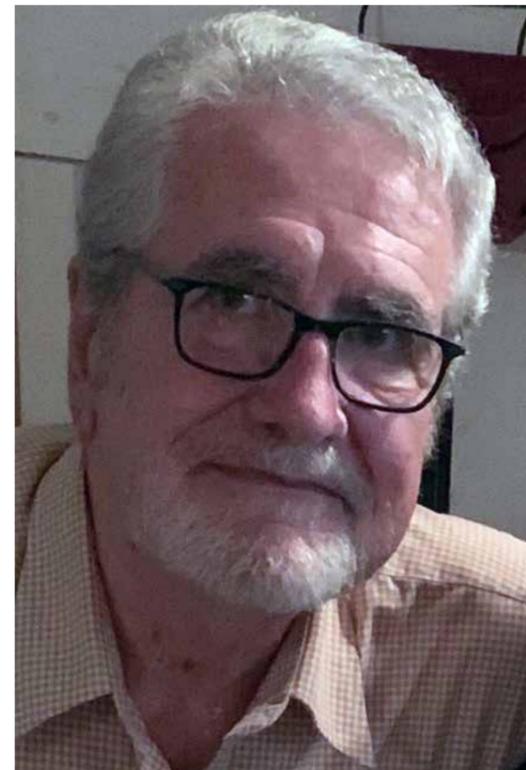
Chacune et chacun d'entre nous est évidemment surpris par la brutalité de l'irruption de la crise à notre égard, sans exception, et par sa dimension si rapidement planétaire. La force avec laquelle cette pandémie a touché tous les pays du monde est impressionnante : elle est foudroyante et ne fait aucune discrimination. Et en même temps, comme toujours, l'humanité oppose sa résistance et se mobilise en vue de sa résilience. Une fois de plus Albert Camus avait raison : « *Ce qui est naturel, c'est le microbe. Le reste, la santé, l'intégrité, la pureté, c'est un effet de la volonté et d'une volonté qui ne doit jamais s'arrêter* » (La peste). Faisons confiance au volontarisme intrinsèque à l'être humain. Il paye et payera un lourd tribut mais aura le dernier mot, tout en recevant une leçon d'humilité.

Pensez-vous que la pandémie de Covid-19 aura des conséquences sur le fonctionnement de notre société ? Et si oui, lesquelles ?

Sur le plan matériel, les sociétés de tous les pays du monde vont avoir un immense travail pour se rétablir après une telle secousse généralisée.

Sur le plan personnel, on peut croire que, pour certains au moins, qui disent dès maintenant qu'ils ne voient plus la vie de la même manière, leur nouveau regard aidera à vouloir une société plus saine.

Par ailleurs, devant des phénomènes qui nous dépassent et dont personne ne peut prétendre maîtriser toutes les données, il se confirme que nous devons disposer d'organes d'expertise scientifique à la condition expresse qu'ils soient indépendants, collégiaux et pluralistes et que leur rôle



soit purement consultatif. Quant aux autorités de décision, elles doivent aussi se concerter aux niveaux national et international.

Pensez-vous qu'elle aura des conséquences sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ?

Qui sait ? Cette crise globale propre à nous inciter à remettre en cause nos certitudes pourrait favo-

riser l'aptitude au dialogue dont nous avons tant besoin ici, le respect d'autrui, loin des dogmes couperets prétentieux dont nous ne sommes pas encore arrivés à nous débarrasser. À titre personnel : je devais faire une conférence au Centre Tji-baou, qui a été remise en raison des circonstances (mais qui se tiendra dès le retour de temps meilleurs), une conférence-débat traitant notamment des implications aujourd'hui de la notion d'interdépendance... La pandémie qui survient apporte une confirmation violente de mon propos sur l'anachronisme de la notion d'indépendance.

Face à ces circonstances sanitaires exceptionnelles, le droit est-il mis à l'épreuve ?

Le droit est l'instrument de la politique. Les partis politiques ont leurs programmes respectifs, et sont censés en faire application quand ils sont au pouvoir. Mais personne ne peut prévoir ce que l'avenir réserve, et les majorités doivent parfois improviser. Faites confiance à l'imagination des juristes pour savoir toujours trouver des règles face à des situations imprévues. Aussi ce qui est à l'épreuve, ce n'est pas le phénomène juridique, toujours fécond, c'est la démocratie. En effet devant une situation de bouleversement et donc de crise, la réponse du pouvoir est de devoir restreindre les libertés afin de tâcher de contrôler la situation. Cela est d'ailleurs la logique de la no-

tion de démocratie elle-même : elle ne consiste pas à faire n'importe quoi sans limites, mais à ce que chacun exerce ses libertés dans la mesure où cela ne gêne pas les autres. Ces limites sont dans la notion d'ordre public : celui-ci doit régner en constituant le cadre de l'exercice des libertés. Mais si l'ordre public est bouleversé par des circonstances exceptionnelles comme le terrorisme ou l'épidémie, les libertés démocratiques sont suspendues. Le dispositif juridique mis en place actuellement en France est de facture classique : une loi d'exception sur l'état d'urgence sanitaire, qui donne des pouvoirs exorbitants aux autorités de police nationales et locales. La liberté même de sortir de chez soi s'efface devant l'obligation de confinement des populations.

La lutte contre la pandémie est-elle donc confrontée aux libertés et droits fondamentaux ?

La France est une authentique démocratie : elle repose sur l'État de droit, c'est à dire sur le respect des normes qui est assuré par le juge. Même si l'État de droit a exceptionnellement changé de contenu, le juge contrôle son application. C'est ainsi que le Conseil d'État a rendu très rapidement une décision répondant à la question essentielle de savoir ce qui doit prévaloir : la défense des libertés publiques mises à mal par les mesures de prévention du virus, ou bien la volonté détermi-

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Modifications des horaires de fermeture
des hypermarchés GÉANT et des supermarchés CASINO / LEADER PRICE / Vival



La situation sanitaire exceptionnelle que traverse la Nouvelle-Calédonie impose aux personnels des hypermarchés Géant, Supermarchés Casino, Vival et du discounter Leader Price, des contraintes difficiles au quotidien.

Afin de maintenir le niveau de service à la clientèle et d'optimiser la mise en œuvre des gestes barrières pendant toute la durée du confinement, nous informons nos clientèles des modifications d'horaires de nos surfaces de vente à partir du mardi 07 avril.

Pour les hypermarchés Géant, la fermeture des magasins est avancée du lundi au samedi inclus à 19h00 au lieu de 20h00.

Pour les supermarchés Casino, Vival et la chaîne hard discount Leader Price, la fermeture des magasins est avancée du lundi au samedi inclus à 18h00 au lieu de 19h30.

Cette situation est transitoire et nous prions notre clientèle de bien vouloir nous excuser pour ces aménagements néanmoins indispensables.

nante de combattre le virus meurtrier. Qu'est ce qui est prioritaire ?

L'arrêt du Conseil d'État du 22 mars 2020 (Syndicat des jeunes médecins) a décidé qu'«il appartient (aux) différentes autorités de prendre, en vue de sauvegarder la santé de la population, toutes dispositions de nature à prévenir ou à limiter les effets de l'épidémie. Ces mesures, qui peuvent limiter l'exercice des droits et libertés fondamentaux, comme la liberté d'aller et venir, la liberté de réunion ou encore la liberté d'exercice d'une profession doivent, dans cette mesure, être nécessaires, adaptées et proportionnées à l'objectif de sauvegarde de la santé publique qu'elles poursuivent.» Le Conseil d'État ajoute explicitement que « Le droit au respect de la vie constitue une liberté fondamentale... Lorsque l'action ou la carence de l'autorité publique crée un danger caractérisé et imminent pour la vie des personnes, portant ainsi une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté fondamentale, le juge (de l'urgence) peut prescrire toutes les mesures de nature à faire cesser le danger résultant de cette action ou de cette carence ». Le juge peut donc procéder par injonctions à l'administration.

Le Conseil constitutionnel s'est aussi très vite manifesté par une décision le 26 mars 2020 sur la loi organique d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 : il y affirme que le défaut d'observation des délais de renvoi d'une question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel n'entache pas d'inconstitutionnalité cette loi organique en raison du motif « de faire face aux conséquences de l'épidémie du virus du covid-19 sur le fonctionnement des juridictions ». Et nous assistons à la prise de mesures très graves comme l'allongement des délais de détention provisoire ou la réduction de la collégialité des juridictions et du débat contradictoire. Le virus a donc rapidement infecté nos libertés essentielles considérées comme moins indispensables que le droit à la vie, droit fondamental des droits fondamentaux.

Quid du « droit d'entrer dans son propre pays » face au Covid-19 ?

C'est une application de la liberté d'aller et venir. Celle-ci, vous le savez bien, vole en éclats si elle empêche d'assurer au mieux le droit à la vie d'autrui.

Le droit international est-il adapté pour gérer cette situation de pandémie ?

Des principes dérogatoires applicables dans cette situation sont posés notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé dans la Déclaration de Syracuse concernant les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et autorisant des restrictions de l'exercice des libertés fondamentales. Je vous recommande de consulter le document de l'OMS (2002) disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.who.int/hhr/activities/Q&AfinalversionFrench.pdf>

Cette crise pourrait-elle être amenée à faire évoluer notre cadre juridique ?

La question fondamentale que nous pose l'évolution de notre appareil juridique dans sa réponse à l'agression de la crise épidémique est de savoir si de mauvaises habitudes liberticides ne vont pas être prises, et si, comme c'est le cas pour le dispositif antiterroriste, certaines des nouvelles pages du droit qui s'écrivent actuellement ne vont pas demeurer. Nous connaissons des circonstances

« Le virus a rapidement infecté nos libertés essentielles considérées comme moins indispensables que le droit à la vie, droit fondamental des droits fondamentaux. »

absolument exceptionnelles, qui légitiment les extrémités que revêtent certaines mesures (et qu'elles seront peut-être même amenées à dépasser), mais il sera indispensable d'exercer notre vigilance totale quant à leur caractère temporaire. Après l'épreuve, nos dirigeants auront la mission sacrée de savoir revenir à ce précieux régime, le plus difficile de tous : la démocratie authentique, équilibrée.

Quelle est votre vision de l'après ?

Vous faites bien de dire ici « l'après » : je ne crois pas approprié de parler du « jour d'après », intitulé erroné - si vous me permettez - de cette chronique. Il faut au contraire bien dire au public qu'il ne saurait y avoir un « jour », un matin, une aube nouvelle se levant sur des lendemains qui se mettent aussitôt à chanter. D'ailleurs, la levée de certaines mesures comme le confinement, pourrait être progressive. Sans compter qu'après un passage de l'épidémie, celle-ci pourrait éventuellement opérer un retour... Il est vrai que devant un tel désastre universel des crises sanitaire, économique, financière et sociale, le déni est une réaction compréhensible. Mais l'après viendra progressivement, et nous aurons tout intérêt à conserver certains des comportements et raisonnements avec lesquels nous commençons seulement à nous familiariser. Il faudra bien que nous ayons appris certaines choses, et que nous sachions mieux évaluer la notion de biens communs, de fragilité de nos sociétés...

D'une manière générale, on dit que lorsque vous subissez une épreuve, vous en sortez plus sage et renforcé. Osons l'espérer aujourd'hui et croire comme Camus que la volonté humaine de faire mieux ne doit jamais s'arrêter.

La pandémie nous conduit-elle à la révolution ?

La moitié de population de la terre est confinée chez elle. Alors on respire mieux, le ciel est plus pur, des animaux sauvages sont vus en centre-ville, mais on s'interroge aussi sur la nécessité des frontières, les limites de la mondialisation, la refonte de notre système commercial et industriel. Le Coronavirus est en train de faire la révolution que certains n'espéraient plus.

Ces dernières semaines, dans un mouvement intellectuel jamais vu depuis mai 68, un certain nombre de penseurs, d'essayistes et de philosophes, ont pris la parole, considérant que Cyril Hanouna ne pouvait être plus longtemps encore le maître-étalon de la pensée française. Tous, quelles que soient leurs obédiences ou leurs chapelles, ont souligné que l'après-pandémie consacrerait le retour à quelques valeurs perdues que la mondialisation ou l'Européisation nous avaient fait oublier.

Ainsi, la Nation et le peuple.

La Nation en effet à l'image de ce qu'elle fut en 1914 et 1945, meurtrie, combattante et glorieuse, victorieuse.

Et le peuple, celui des petits métiers, des petites gens, des humbles aussi modestes que courageux, à l'instar de ce que furent les poilus de Verdun ou de la Somme, au front et démunis. Puisque nous sommes « en guerre », comme nous assèment nos dirigeants, le virus va nous contraindre à revenir à nos fondamentaux, celle de la ligne qu'il faut tenir, de la Nation en danger et du peuple souverain : la France donc jamais plus héroïque et elle-même qu'à l'heure des périls. Il va donc falloir nous débarrasser de ce qui, depuis la mort de Pompidou en 1974, nous mine et nous désagrège : Maastricht et Schengen, le tiers-mondisme, le regroupement familial, l'altermondialisme, le communautarisme. La politique telle qu'elle a été menée depuis 1981 s'achève ici, balayée par une ma-

ladie fourguée sur un marché chinois par un pangolin ! On comprend que cela fasse mal à ceux qui en ont été les instigateurs ou les soutiens, contraints de constater, à l'image d'Emmanuel Macron qui appelle désormais à la reconquête de notre souveraineté industrielle, qu'ils étaient dans l'erreur. Que les autres se rassurent aussi, ce ne sont pas non plus les tenants du populisme engoncés dans leur petite démagogie martiale qui auront à mener cette révolution. Néanmoins nous sommes devant un choix, celui de profiter de l'occasion que nous aura donné cet événement planétaire pour opérer au sein de nos sociétés, y compris chez nous en Nouvelle-Calédonie, des changements brusques et radicaux d'ordre politique, économique, moral et culturel.

CONFINÉS À LA MAISON ?

TOUS LES JOURS, MANGEZ DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS :

VOTRE SANTÉ VA ADORER. NOS PRODUCTEURS AUSSI !

PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, PROTÉGEONS NOTRE ÉCONOMIE !





SANTA EST-IL AU BON ENDROIT ?

L'affaire a alimenté les débats sur les réseaux sociaux. Le président du gouvernement Thierry Santa annonce qu'il se met en confinement au Méridien pour protéger son entourage. C'est le bon réflexe après avoir été en contact avec un cas de Covid-19, mais l'opinion conteste et critique ! Pourquoi, disent les nombreux commentaires, le président du gouvernement est-il au Méridien et non pas au CISE comme tout le monde ?

OH LA VACHE !

Cette photo aura été beaucoup commentée et pour cause. Voilà donc une vache apparemment concernée par l'épidémie de coronavirus ! On ne comprend pas très bien ce qu'elle fait avec ce bout de tee-shirt sur la tête en guise de masque, ni qui le lui a mis, mais cela a intrigué jusqu'aux gendarmes qui en patrouille dans ce coin de la province Nord se sont arrêtés pour la prendre en photo ! Le virus ne passera pas par elle !



PNC AUX PORTES !

À situation identique, réponse différente. L'ambassade de France en Australie affrète des avions pour ramener à Paris des Français vivant à Sydney. À l'évidence, ça ne se bouscule pas au portillon puisqu'il y a encore des places disponibles. Dans le même temps, à Sydney ou Paris, des Calédoniens sont en attente de pouvoir enfin être rapatriés et ils se désespèrent de leur situation.

LE MAUVAIS BUZZ DES RESTAURANTS DE LA BD !

Les restaurants, les bars, les boîtes de nuit sont fermés pour cause de confinement. Certains veulent alerter sur leur situation, ainsi les établissements de la baie des Citrons qui ont installé des pancartes devant chez eux. Une bonne idée ? Pas certain, comme le prouvent les posts publiés à ce sujet et qui suscitent des dizaines, des centaines de commentaires peu amènes à destination des restaurants. Ce n'est pas la meilleure façon de faire le buzz !

- C'est pas vraiment la fête à la BD !
Les commerçants sortent « l'artillerie lourde » pour se faire remarquer ! Les questions sont nombreuses et les mots sont forts « Faillite ! Où sont les aides ? Restaurant à terre ! Commerces à vendre, emplois en danger ! »
Il faut dire qu'avec des loyers de 350 000 à plus d'1 million 5 en fonction des locaux, auxquels on peut rajouter les droits de terrasse (très élevés) en faveur de la municipalité, la situation peut vite s'avérer co...
Afficher la suite



NOUVELLE-ZÉLANDE

AFP

Arrêt de plusieurs titres du groupe Bauer

Le groupe de presse allemand Bauer Media a annoncé l'arrêt de plusieurs titres édités en Nouvelle-Zélande, à savoir New Zealand Listener (hebdomadaire), North and South (mensuel) et le magazine féminin Woman's Day. L'entreprise justifie sa décision, qui met 237 personnes au chômage, par « le grave impact économique dû à la pandémie de coronavirus ». Cette annonce a fortement déplu à la Première ministre Jacinda Ardern qui a déclaré : « Je suis extrêmement déçue et franchement dégoûtée de voir une partie de ce qui a fait l'histoire de la Nouvelle-Zélande fermer ses portes assez brusquement aujourd'hui », estimant que cette décision a été prise en même temps que l'épidémie de covid19, et non à cause d'elle. Elle a d'ailleurs rappelé que Bauer a refusé l'aide gouvernementale accordée en



© AFP

cette période de crise aux entreprises dont le fonctionnement dépend des revenus publicitaires.

AUSTRALIE

LE COURRIER AUSTRALIEN

Cov19 : bilan chiffré par Etat

Le 31 mars, les autorités australiennes publiaient le bilan global de l'épidémie de coronavirus sur le continent, en précisant les chiffres par Etat. Au total, suite à plus de 270.000 tests effectués, 5.224 personnes sont contaminées, dont 2.389 cas en Nouvelle-Galles du Sud, et 23 décès sont à déplorer. Par ailleurs, concernant les résidents calédoniens actuellement en Australie, le plan des vols de rapatriement a débuté le 3 avril, avec un vol de 130 passagers en provenance de Sydney. Les mesures de contrôles sanitaires ont été renforcées à chaque étape du voyage : avant embarquement, pendant le vol, et à l'arrivée à l'aéroport de La Tontouta.

VANUATU NC LA 1ÈRE

Cov19 : Rapatriement des Calédoniens



© Airca

Pas de cas déclaré de Covid-19 au 31 mars dernier au Vanuatu, cependant les autorités ont renforcé les mesures de protection : le président Tallis Obed Moses a déclaré l'état d'urgence, et instauré confinement et couvre-feu pour au moins 15 jours. Le rapatriement des Calédoniens, demandé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a commencé le 4 avril au départ de Port Vila, avec deux ATR de la compagnie Air Calédonie de 25 passagers chacun. Tous les rapatriés doivent respecter une quarantaine de confinement strict dès leur arrivée à La Tontouta.

FIDJI

FRANCE INTER

Plus de 60 Français bloqués

Parmi les 20.000 ressortissants français bloqués à l'étranger, une soixantaine d'entre eux ne pouvait toujours pas quitter les îles Fidji fin mars. Si le gouvernement français s'attèle à organiser les rapatriements de tous ses ressortissants, ceux en provenance du Pacifique, nécessitant deux escales, s'avèrent plus problématiques au vu de la fermeture progressivement généralisée des frontières.

POLYNÉSIE FRANÇAISE PRÉSIDENTE PF

Cov19 : 1^{er} cas autochtone

Le 5 avril, la Polynésie française totalise 41 personnes contaminées par le coronavirus, dont une hospitalisation en cours, sur 3 enregistrées depuis le début de l'épidémie le 10 mars dernier. D'après les autorités, le virus circulerait sur le territoire : trois jours plus tôt, l'une des personnes touchées par le covid19 se révélait être le premier cas autochtone, c'est-à-dire ayant contracté le virus localement. Confinement et couvre-feu sont maintenus, comme l'interdiction de vente d'alcool.

WALLIS-ET-FUTUNA WF LA 1ÈRE

Cov19 : accostages en question

En date du 31 mars, l'archipel n'était toujours pas touché par le coronavirus. L'accostage des bateaux soulève une polémique, certains étant résolument contre, et d'autres, comme les chefferies de Alo et de Sigave de Futuna, étant prêts à accepter celui des cargos, à condition que les mesures sanitaires adéquates soient mises en œuvre.

AVIS DE DISSOLUTION

NC INVEST 2010 I

Société civile au capital de 3.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)
10 rue Jean Jaurès (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX)
RCS NOUMÉA 10 057

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale mixte des associés qui s'est tenue le 31 mars 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Il a été nommé comme liquidateur la société dénommée I2F NC, S.A.S. au capital de 5.000.000 XPF, dont le siège est à NOUMÉA, 10 rue Jean Jaurès, (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX), immatriculée au RCS NOUMÉA sous le numéro 658 435 ; avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Les expéditions des actes et comptes de liquidation seront déposées au greffe du tribunal du commerce de Nouméa et la radiation des registres sera effectuée.

Pour avis, la gérance.



Cabinet Juridique Koné
423 Avenue de Baco 98859 Koné
42.85.35 / 95.31.88

AVIS DE CONSTITUTION

SARL WEBWIIHOON IMPORT

Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 100.000 F.CFP
TRIBU DE GATOPE, BP3003,
98833 VOH - Nouvelle-Calédonie

Par acte SSP en date à Koné du 06/04/2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME - DÉNOMINATION :
SARL WEBWIIHOON IMPORT
CAPITAL SOCIAL :
100.000 FCFP en numéraire
SIÈGE SOCIAL :
Tribu de Gatope – BP3003, 98833 VOH
OBJET (EXTRAIT) : Achat, importation, re-

vente et location de tout engin, véhicule, matériel, pièce détachée et tout équipement ou marchandises diverses nécessaires aux travaux de constructions, au terrassement, VRD, roulage, transport et nécessaires aux activités minières
GÉRANCE : La SARL DIBE, RCS 974 204 représentée par Monsieur BEELEN Louis demeurant au siège social et la SCP ERDSC & Père RCS 1 435 130 représentée par Monsieur DIANA Emmanuel demeurant au siège social.
La société sera immatriculée au RCS de Néo.

Pour avis, la gérance

CABINET JURIDIQUE
VINCENT LACOUX

NOUMÉA – Centre Ville
27 rue de Sébastopol – Immeuble Central I - BP 3737 – 98846 NOUMÉA CEDEX - (Tél. 27.41.16)

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

CHAI DE L'HIPPODROME

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie), Anse Vata
17 rue Louis Blériot
RCS NOUMÉA 001 370 709

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 26 mars 2020, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION GÉRANTS :
- Mr Fabrice DUMONT, BORDEAUX (Gironde), 82 Cours Balguerrie, Stutenberg.
- Mr Olivier LEBLOND, NOUMÉA, Trianon, 64 route de l'Anse Vata.
NOUVELLE MENTION GÉRANTS :
- Mr Fabrice DUMONT, BORDEAUX (Gironde), 82 Cours Balguerrie, Stutenberg.
- Mr Olivier LEBLOND, NOUMÉA, Trianon, 64 route de l'Anse Vata.
- Mr Romain BROUSSEAU, NOUMÉA, Motor Pool, 2 rue du Pasteur Delord.

- Mr Hermann LAMIRAND, NOUMÉA, Motor Pool, 5 rue du Docteur Emile Ferron.

Pour avis, la gérance

AVIS DE DISSOLUTION

ADN INVEST I

Société civile au capital de 4.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)
10 rue Jean Jaurès (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX)
RCS NOUMÉA 1 410 042

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale mixte des associés qui s'est tenue le 31 mars 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Il a été nommé comme liquidateur la société dénommée I2F NC, S.A.S. au capital de 5.000.000 XPF, dont le siège est à NOUMÉA, 10 rue Jean Jaurès, (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX), immatriculée au RCS NOUMÉA sous le numéro 658 435 ; avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Les expéditions des actes et comptes de liquidation seront déposées au greffe du tribunal du commerce de Nouméa et la radiation des registres sera effectuée.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE DISSOLUTION

ADN INVEST II

Société civile au capital de 2.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)
10 rue Jean Jaurès (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX)
RCS NOUMÉA 1 413 400

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale mixte des associés qui s'est tenue le 31 mars 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Il a été nommé comme liquidateur la société dénommée I2F NC, S.A.S. au capital de 5.000.000 XPF, dont le siège est à NOUMÉA, 10 rue Jean Jaurès, (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX), immatriculée au RCS NOUMÉA sous le numéro 658 435 ; avec les pouvoirs les plus étendus pour

Pour avis, la gérance

procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Les expéditions des actes et comptes de liquidation seront déposées au greffe du tribunal du commerce de Nouméa et la radiation des registres sera effectuée.

Pour avis, la gérance.

Weimann & Fizelier

NOUMÉA – Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tel : 24.23.50)

AVIS DE FUSION

BIO NORD

Société civile au capital de 100.000 XPF
Siège social à BOURAIL (Nouvelle-Calédonie) 54 rue Lacroix (B.P.928 – 98870 BOURAIL)
RCS NOUMÉA : 1 447 549

JEANPANA

Société civile au capital de 90.000 XPF
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)
27, rue de Sébastopol
(B.P. 2385 - 98846 NOUMÉA CEDEX)
R.C.S. NOUMÉA : 693 341

Aux termes d'un acte sous-seing privé, en date à NOUMÉA du 17 février 2020, la société JEANPANA et la société BIO NORD, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la première par la seconde. Cette opération entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société JEANPANA au profit de la société BIO NORD, à charge pour cette dernière de supporter et d'acquiescer tout le passif de la première. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er octobre 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La fusion sera définitive, et la société JEANPANA dissoute de plein droit, sans liquidation, dans les conditions de l'article 1884-5, alinéa 3, du code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal mixte de commerce de Nouméa, dans les trente jours de la présente publication.

Pour avis, la gérance

La Juridique



Peggy VAUTRIN – Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat – Quartier Latin – NOUMÉA – Tél. : 28 36 26

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

VB TRADING

SARL en liquidation au capital de 1 000 000 XPF
28 rue Eugène Porcheron, Quartier Latin NOUMÉA
N° 985 184 NOUMÉA

Aux termes d'une DAU en date du 06/03/2020, il a été constaté la clôture de la liquidation, à compter du même jour. Le dépôt légal des actes sera effectué au RCS DAE.

Weimann & Fizelier
NOUMÉA – Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tel : 24.23.50)

AVIS DE FUSION

BIO NORD

Société civile au capital de 100.000 XPF
Siège social à BOURAIL (Nouvelle-Calédonie) 54 rue Lacroix (B.P.928 – 98870 BOURAIL)
RCS NOUMÉA : 1 447 549

S.C.I. B.H.F

Société civile au capital de 90.000 XPF
Siège social à BOURAIL (Nouvelle-Calédonie)
54 rue Lacroix, Immeuble Le Champion
R.C.S. NOUMÉA : 698 225

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à NOUMÉA du 17 février 2020, la société S.C.I. B.H.F et la société BIO NORD, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la première par la seconde. Cette opération entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société S.C.I. B.H.F. au profit de la société BIO NORD, à charge pour cette dernière de supporter et d'acquiescer tout le passif de la première. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er octobre 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La fusion sera définitive, et la société S.C.I. B.H.F. dissoute de plein droit, sans liquidation, dans les conditions de l'article 1884-5, alinéa 3, du code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal mixte de commerce de Nouméa, dans les trente jours de la présente publication.

Pour avis, la gérance

AVIS DE CONSTITUTION

KAORA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nouméa du 14 mars 2020, il a été constitué une SARL.

DÉNOMINATION SOCIALE : KAORA
OBJET SOCIAL : Formation et accompagnement
SIÈGE SOCIAL : 32 rue de Charleroi, Nouméa
CAPITAL SOCIAL : 100 000 XPF
DURÉE : 99 ans
GÉRANCE : Nolwenn Leddet, 32 rue de Charleroi, Nouméa
Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nouméa.

Pour avis, la gérance

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SMART TECH SARL

SARL au capital de 120 000 F.CFP
Siège social :
5 rue Caea Drudi, 98 800 Nouméa
RCS Nouméa : 001 365 303

Aux termes d'une AGE en date du 31/03/2020, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, déchargé M. Renaud PERIN de son mandat de liquidateur et décidé la clôture de la dite liquidation. Le dépôt légal des actes sera effectué au RCS-DAE.

FORME : S.A.R.L.
OBJET (ESSENTIEL) : La communication en magasin, la mise en rayon, la mise en avant, l'assortiment de tous produits, matériels, matériaux, marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances, non alimentaires, et plus généralement toutes techniques de présentation et d'aménagement des points de ventes destinées à maximiser les achats et toutes activités liées au merchandising. L'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, la distribution, le conditionnement, l'emmagasinement, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission, le courtage, la vente en gros, demi-gros et au détail de tous produits, matériels, matériaux, marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances, non alimentaires.
DÉNOMINATION : SMDI Services
SIÈGE SOCIAL : MONT DORE, Robinson, 20 impasse des Caoutchoucs
DURÉE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 100.000 FCFP en numéraire
COMMISSAIRE AUX COMPTES : Néant
GÉRANT : M. Romain NOUET demeurant au MONT DORE, Robinson, 20 impasse des Caoutchoucs
IMMATRICULATION : RCS de NOUMÉA

Pour avis, la gérance

AVIS DE DISSOLUTION

EMC INVEST

Société civile au capital de 4.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)
10 rue Jean Jaurès (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX)
RCS NOUMÉA 1 362 201

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale mixte des associés qui s'est tenue le 31 mars 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Il a été nommé comme liquidateur la société dénommée I2F NC, S.A.S. au capital de 5.000.000 XPF, dont le siège est à NOUMÉA, 10 rue Jean Jaurès, (BP 444 – 98845 NOUMÉA CEDEX), immatriculée au RCS NOUMÉA sous le numéro 658 435 ; avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Les expéditions des actes et comptes de liquidation seront déposées au greffe du tribunal du commerce de Nouméa et la radiation des registres sera effectuée.

Pour avis, la gérance.

Les spécialistes de l'IMMOBILIER PRO!

Jean Michel

LANGE IMMO

- Depuis 1975 -

Location - Vente - Estimation

23 22 00

CP N°2007 119G et 2009-132-T garanties financières : BCI

POURSUITE D'ACTIVITE

COSMETICARE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 F.CFP
Siège social : MONT-DORE - 130 rue des Azous, Robinson
RCS : 1411974

Suivant délibération du 12 mars 2020, l'assemblée générale des associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la gérance



CARCOPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMÉA – Tél. : 27.37.40

AVIS DE CONSTITUTION

SMDI Services

SARL au capital de 100.000 FCFP
Siège social : MONT DORE, Robinson
20 impasse des Caoutchoucs

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à NOUMÉA du 2 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.
Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- Au coeur du Grand Nouméa
- De toutes tailles (à partir de 10 Ares)
- Entièrement viabilisés
- Terrassés ou non terrassés



46 70 10
Choisissez votre terrain
www.panda.nc

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

DÉCLAREZ VOS RESSOURCES

SUR www.cafat.nc



**VOUS BÉNÉFICIEZ
D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE
JUSQU'AU 10 MAI 2020**

**Voir le TUTO
en ligne**



 suivez-nous sur
Facebook
www.facebook.com/cafat.nc
www.cafat.nc

 **D'INFOS**

- ▶ Sur la création de votre espace privé sur www.cafat.nc :
 espace.pro@cafat.nc  25 71 10 ou 25 71 56
- ▶ Sur votre déclaration de ressources :
 e-recouvrement@cafat.nc  25 58 09


CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien